



Demande de financement pour des activités étudiantes *Comité étudiant de la SMC (Studc)*

Le comité étudiant de la Société mathématique du Canada accepte les demandes de financement pour l'organisation d'activités destinées aux étudiants. Ces événements sont normalement tenus en même temps qu'une conférence ou un autre événement mathématique, mais il peut y avoir certaines exceptions.

Vous devez nous faire parvenir votre demande complète en format .pdf par courriel à chair-studc@cms.math.ca. L'objet du courriel devra être intitulé «Demande de financement pour activités étudiantes». Une demande complète devra inclure les informations suivantes, sur 1 ou 2 pages:

- Date et nom de l'événement;
- But et description de l'événement;
- Nombre de participants (étudiants) attendus;
- Quels seront les aspects bénéfiques de l'événement à la communauté math (étudiante);
- Un budget détaillé (incluant les autres sources de financement, confirmées ou non);
- Coordonnées de la personne responsable

Une bonne demande expliquera précisément à quelle fin la subvention de CMS Studc sera utilisée. Le mérite de la demande sera considéré relativement au montant de la subvention demandée. Les demandes seront jugées sur la base de la pertinence de l'événement pour les étudiants universitaires et de son impact sur la communauté mathématique.

Si votre demande est acceptée, vous devrez mentionner le support financier de CMS Studc et ajouter le logo de Studc dans les documents de la conférence. Nous demandons également une photo de groupe et un court paragraphe (100 mots) à propos de l'événement qui pourront être publiés dans notre revue biannuelle *Notes from the Margin*.

Dans le tableau suivant, nous donnons les lignes directrices sur les montants maximums normalement accordés à différents événements:

<u>Type d'événement</u>	<u>Montant</u>
Séminaire local	\$125
Subvention pour un événement tenu lors d'une conférence locale	\$250
Subvention générale pour une conférence*	\$500

*Puisque le financement est limité, seulement quelques demandes pour une subvention générale peuvent être accordée pour une année.

Les demandes sont examinées sur une base continue.